

**Le « bon » vieux temps ?
Les habitants de Wasselonne il y a 250 ans.**

Jean Louis Ehrlen, pasteur à Wasselonne de 1746 à 1760, décrit dans ses « Informations pour ses successeurs » la situation sociale du bourg de la manière suivante :

Folio 6. Les habitants de Wasselonne gagnent leur nourriture surtout par le commerce, par l'élevage, par les métiers du bois, par la culture de céréales et par d'autres choses semblables. Les carrières aident également à nourrir un certain nombre d'habitants. Le tannage est également exercé de manière importante. Les artisans cherchent à écouler leurs produits fabriqués dans les villages. Les hommes, comme les femmes et les célibataires, pourvoient à leur subsistance grâce à la laine qui est filée, tricotée, tissée. Les bourgeois cherchent également à cultiver la terre pour pouvoir en tirer leur pain et leur vin. Mais il faut qu'ils soient tous travailleurs et économes, sinon ils deviennent dans leur vieillesse des mendiants. De toute manière, avec les vieux qui veulent prendre leur retraite ou qui ne peuvent plus travailler ou faire du commerce, cela se passe difficilement. Beaucoup de personnes, dont on ne l'aurait pas pensé, mangent leurs économies, si vraiment ils sont arrivés à accumuler un petit pécule. Cela procure à un pasteur beaucoup de travail.

Folio 66. Un pasteur a beaucoup de travail avec les pauvres, s'il ne veut pas laisser périr un grand nombre de ses auditeurs. Il serait nécessaire qu'il devienne le tuteur de tous les grands-pères et grands-mères. Les gens ne sont pas assez riches et les métiers et le commerce ne marchent pas assez bien. Certaines personnes ne sont pas assez économes et travailleurs pendant les bonnes années pour qu'elles puissent subsister dans leur vieillesse par leurs propres moyens. D'autres n'ont de toute façon jamais rien possédé. Il est donc nécessaire que le pasteur lors de ses visites s'informe également sur la nourriture terrestre des gens âgés et malades. Là, il est nécessaire de voir comment trouver pour certains un garde-malade. D'autres personnes doivent être signalées au médecin. Pour d'autres il faut procurer de la soupe ou du vin, pour d'autres du bois. Si on ne le fait pas, les gens sont exposés à une extrême misère. Comme on ne peut utiliser la caisse d'Eglise que pour les malades, les faibles, les pauvres ou pour des gens qui ont charge d'enfants, un pasteur peut partout prendre la responsabilité de solliciter la caisse d'Eglise dans de pareils cas.